

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 6 novembre 2018 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes lettre d'appui
 - 3.1 Coopérative de solidarité Vertigo Aventures – Projet de mise à niveau des installations du Mont-Blanc
 - 3.2 Club de vélo Éolien de Matane – Projet d'amélioration des sentiers
 - 3.3 Projet de camping (J.Massé) à Grosses-Roches
4. Participation à la bourse d'affaires de l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ), le 5 décembre 2018 à Montréal
5. Mandat – Réflexion stratégique sur la mise en valeur de la rivière et de la ressource saumon dans le cadre d'une planification d'intervention structurante au centre-ville de Matane
6. Modification de la résolution 508-09-18 – Embauche directrice du développement économique et territorial – date d'entrée en poste (1^{er} novembre 2018)
7. Colloque Gestion 2018 du CRAAQ (Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec), le 21 novembre 2018 à Drummondville
8. Lac-à-l'épaule de l'ADDELQ (Association des directions du développement économique local du Québec), le 22 novembre 2018 à Drummondville
9. Formation de l'ADGMRCQ "L'adoption des PL122 et PL155 : Les impacts pour les MRC", le 5 décembre 2018 à Québec
10. Politique de soutien aux entreprises (PSE) – recommandations de modifications
11. Demandes de dons et commandites
12. Accréditation de la MRC de La Matanie comme organisme certifié Flambeaux
13. Autorisation paiement – facture Taxi Matane (16 septembre 2018 au 13 octobre 2018)
14. Autorisation paiement – facture Arbitrage Marcel Morin inc.
15. Édifice de La Matanie
 - 15.1 Proposition de bail (156, Soucy)
 - 15.2 Système de caméras de surveillance – soumission Alarmes 911 Rimouski
 - 15.3 Mise aux normes – soumission Construction Sogesco
16. Demande à la SHQ – Accréditation d'une employée pour la livraison des programmes

17. Rapport annuel technique et financier (RATF) des TPI de la MRC de La Matanie – autorisation dépôt et transmission au MFFP, le 1^{er} novembre de chaque année, par l'ingénieure forestière
 18. SRSI
 - 18.1 Embauche de trois pompiers à temps partiel
 - 18.2 Modification de la résolution 594-10-18 – Programme d'aide financière à la formation des pompiers – ajout de candidats
 - 18.3 Réseau Internet Wi-Fi – caserne St-René
 19. Énoncé de vision stratégique – consultations
 20. Orientations budget 2019
 21. Varia
 22. Période de questions
 23. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 598-11-18

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 599-11-18

DEMANDE LETTRE D'APPUI – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ VERTIGO AVENTURES – PROJET "MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DU MONT-BLANC"

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Coopérative de solidarité Vertigo-Aventures dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Coopérative de solidarité Vertigo-Aventures vise la mise à niveau des installations du Mont-Blanc pour favoriser la sécurité des clients, améliorer le confort des usagers et économiser des coûts d'énergie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie considère que la Coopérative de solidarité Vertigo-Aventures joue un rôle important dans le milieu en tant qu'organisme récréatif contribuant à la mise en valeur du territoire et à l'attraction du tourisme hivernal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'appuyer la Coopérative de solidarité Vertigo-Aventures dans ses démarches pour l'obtention de financement auprès des ministères et des organismes subventionnaires pour son projet "Mise à niveau des installations du Mont-Blanc";

DE mandater le préfet pour transmettre une lettre d'appui à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 600-11-18

DEMANDE LETTRE D'APPUI – CLUB DE VÉLO ÉOLIEN DE MATANE – PROJET "REVITALISATION ET MISE AUX NORMES DU RÉSEAU DE SENTIERS"

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Club de vélo Éolien de Matane dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Club de vélo Éolien de Matane vise à revitaliser son réseau de sentiers pour la mise aux normes et assurer une meilleure sécurité aux utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de l'organisme auprès des jeunes et de la communauté en général est grandement appréciée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'appuyer le Club de vélo Éolien de Matane dans ses démarches pour l'obtention de financement auprès des ministères et des organismes subventionnaires pour son projet "Revitalisation et mise aux normes du réseau de sentiers";

DE mandater le préfet pour transmettre une lettre d'appui à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 601-11-18

DEMANDE LETTRE D'APPUI – M. JONATHAN MASSÉ – PROJET "LE HAMEAU DES ROCHEUX"

CONSIDÉRANT la demande d'appui de monsieur Jonathan Massé dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière auprès de différents programmes régionaux et provinciaux pour son projet "Le Hameau des Rocheux";

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à créer un site d'hébergement touristique immersif en forêt (estival et hivernal) sur un terrain bordant le fleuve St-Laurent dans la municipalité de Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT QUE le MRC de La Matanie considère que le projet s'inscrit parfaitement dans ses objectifs de bonification et de diversification de l'offre touristique et d'hébergement en Matanie permettant ainsi de favoriser la rétention des visiteurs en plus de contribuer à dynamiser et revitaliser la municipalité de Grosses-Roches et ses environs;

CONSIDÉRANT QUE cet appui n'engage pas l'implication financière de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'appuyer monsieur Jonathan Massé dans ses démarches pour l'obtention de financement auprès des ministères et des organismes subventionnaires pour son projet "Le Hameau des Rocheux";

DE mandater le préfet pour transmettre une lettre d'appui à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 602-11-18

PARTICIPATION À LA BOURSE D'AFFAIRES DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE CONGRÈS DU QUÉBEC (APCQ), LE 5 DÉCEMBRE 2018 À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est membre de l'Association des professionnels de congrès du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription à l'événement sont déjà assumés par l'adhésion 2018-2019 de la MRC de La Matanie à l'Association des professionnels de congrès du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'événement offre de faire connaître la destination « Matane » auprès des organisateurs d'événements de la grande région de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'événement permet de consolider les liens d'affaires auprès de clients déjà accueillis dans la région et favorise la sollicitation de nouveaux clients;

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué aux frais de formation et de congrès est respecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la technicienne en récréotourisme, madame Valérie Landry-Cayouette, à la bourse d'affaires de Montréal, le 5 décembre 2018 à Montréal;

D'autoriser le remboursement des frais de participation à l'activité de réseautage ainsi que des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 603-11-18

MANDAT – RÉFLEXION STRATÉGIQUE SUR LA MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE ET DE LA RESSOURCE SAUMON DANS LE CADRE D'UNE PLANIFICATION D'INTERVENTION STRUCTURANTE AU CENTRE-VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT la phase I du Plan de développement intégré de la rivière Matane et le premier secteur analysé se situant à l'embouchure de la rivière en aval du barrage Mathieu-D'Amours;

CONSIDÉRANT les objectifs de la démarche :

- Entamer une réflexion stratégique sur la mise en valeur de la rivière et de la ressource saumon dans le cadre d'une planification d'intervention structurante au centre-ville de Matane;

- Se doter d'un outil d'analyse et de synthèse permettant de cibler les axes d'interventions susceptibles de faire valoir les potentiels identifiés et les thématiques « rivière », « estuaire », « barachois » et « saumon »;
- Renforcer l'offre touristique et l'offre pêche tout en contribuant au renforcement de la dimension identitaire issue de la « rivière »;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Groupe GID Design, pour un montant forfaitaire de 7 500 \$ plus les taxes applicables, correspond aux objectifs à ce stade de la démarche;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe GID Design possède une solide expertise dans les domaines de la culture et de la muséologie ainsi qu'une équipe multidisciplinaire (concepteurs, scénographes, designers, gestionnaires de projets, chargés de contenu, graphistes, experts en multimédia et techniciens);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter l'offre de services de la firme Groupe GID Design, en date du 2 novembre 2018, en lien avec la préparation d'un outil d'analyse et de synthèse sur les potentiels de valorisation des thématiques relatives à la rivière et au saumon, au montant forfaitaire de 8 623,13 \$, incluant les taxes, à même le budget du tourisme (projets spéciaux);

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC tous les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 604-11-18

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 508-09-18 – EMBAUCHE DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL – DATE D'ENTRÉE EN POSTE (1^{ER} NOVEMBRE)

CONSIDÉRANT la résolution d'embauche de madame Isabelle Gauthier, directrice du développement économique et territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE modifier la résolution numéro 508-09-18 pour changer la date d'entrée en poste, au 1^{er} novembre 2018, de madame Isabelle Gauthier à titre de directrice du développement économique et territorial.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 605-11-18

COLLOQUE GESTION 2018 DU CRAAQ (CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC), LE 21 NOVEMBRE 2018 À DRUMMONDVILLE

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Isabelle Gauthier, directrice du développement économique et territorial de la MRC, à participer au Colloque gestion 2018 du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec qui se tiendra le 21 novembre 2018 à Drummondville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Isabelle Gauthier, directrice du développement économique et territorial de la MRC, à participer au Colloque gestion 2018 du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) qui se tiendra le 21 novembre 2018 à Drummondville;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 160 \$, plus les taxes et incluant le dîner, ainsi que le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 606-11-18

AUTORISATION D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTIONS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DU QUÉBEC (ADDELQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie assume la responsabilité en matière de développement local et régional depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs et responsables du développement économique sont invités à participer à un lac-à-l'épaule de l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ);

CONSIDÉRANT QUE les avantages de devenir membre de l'ADDELQ sont, entre autres :

- de permettre le réseautage et le partage d'expertise;
- de doter les régions d'outils adaptés à leurs réalités;
- d'énoncer des recommandations aux élus responsables du développement économique local et régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion à l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) et le paiement de la cotisation, pour 2018-2019, au montant annuel de 750 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 607-11-18

LAC-À-L'ÉPAULE DE L'ADDELQ (ASSOCIATION DES DIRECTIONS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DU QUÉBEC), LE 22 NOVEMBRE 2018 À DRUMMONDVILLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie assume la responsabilité en matière de développement local et régional depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs et responsables du développement économique sont invités à participer à un lac-à-l'épaule de l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Isabelle Gauthier, directrice du développement économique et territorial de la MRC, à participer au lac-à-l'épaule de l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) qui se tiendra le 22 novembre 2018 à Drummondville;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 90 \$, plus les taxes, ainsi que le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 608-11-18

FORMATION DE L'ADGMRCQ "L'ADOPTION DES PL122 ET PL155 : LES IMPACTS POUR LES MRC", LE 5 DÉCEMBRE 2018 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT la formation de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) « *L'adoption des PL122 et PL155 : Les impacts pour les MRC* » qui aura lieu le 5 décembre 2018 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription au montant de 258,69 \$, incluant les taxes, les pourboires, les pauses, le dîner et le matériel de formation, pour la participation de madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à la formation de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu le 5 décembre 2018 à Québec, ainsi que le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 609-11-18

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC DE LA MATANIE – RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT les recommandations de modifications à la Politique de soutien aux entreprises (PSE) quant au Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle et à l'application des frais de gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'adopter la Politique de soutien aux entreprises (PSE) de la MRC de La Matanie avec les modifications suggérées lors de la prochaine séance.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 610-11-18

DEMANDES DE DONNS ET COMMANDITES

CONSIDÉRANT la présentation de deux demandes de dons et commandites, soit :

- Comité organisateur du 150^e de Baie-des-Sables – Célébration du 150^e Anniversaire de Baie-des-Sables du 20 au 28 juillet 2019;
- Prêt d'Honneur de l'Est du Québec – Campagne annuelle de financement;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Comité organisateur du 150^e de Baie-des-Sables – Célébration du 150^e Anniversaire de Baie-des-Sables du 20 au 28 juillet 2019 : **500 \$ volet Partenariat.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 611-11-18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET « PLACE AUX JEUNES » – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI RÉGION MATANE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour le projet "Place aux jeunes" du Carrefour jeunesse-emploi région Matane;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CP-218-445 de la ville de Matane qui accepte de contribuer financièrement pour une période de trois ans, pour Place aux jeunes, conditionnellement à ce que l'aide consentie soit partagée entre la Ville, la MRC et FIDEL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de contribuer financièrement au projet Place aux jeunes pour un montant de 2 950 \$, pour l'année 2018, à même le budget du Fonds de développement des territoires (FDT);

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de réserver, à même le FDT, un montant de 5 900 \$ soit : 2 950 \$ pour 2019 et 2 950 \$ pour 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 612-11-18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RELAIS ST-PAULIN – ASSOCIATION DES CHASSEURS-PÊCHEURS DE ST-PAULIN-DALIBAIRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour évaluer la structure du bâtiment et prévoir les investissements (ex. : fosse septique) pour le maintien et le développement du Relais St-Paulin de l'Association des chasseurs-pêcheurs de St-Paulin-Dalibaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser une aide financière estimée à 760 \$, en services de génie civil, à même le budget du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 613-11-18

ACCREDITATION DE LA MRC DE LA MATANIE COMME ORGANISME CERTIFIÉ FLAMBEAUX

CONSIDÉRANT QUE le réseau Flambeaux de La Matanie est un projet visant à former des citoyens et des organismes capables de reconnaître les différents signaux de vulnérabilité et d'isolement social chez certaines personnes de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les Flambeaux repèrent, informent, orientent ou accompagnent vers la bonne ressource;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est déployé par le Centre d'action bénévole ainsi que par COSMOSS et ses partenaires (Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie, MRC de La Matanie, Maison des jeunes Le Refuge, Carrefour jeunesse-emploi région Matane et CISSS du Bas-Saint-Laurent);

CONSIDÉRANT QUE la formation pour les organismes a pour but d'amener leurs employés à savoir utiliser le répertoire des ressources d'aide s'ils rencontrent une personne démontrant des signes de vulnérabilité et d'isolement social et qu'ils souhaitent l'orienter vers une ressource appropriée;

CONSIDÉRANT QUE l'activité n'est aucunement de former des intervenants ou de créer des tâches supplémentaires aux employés mais plutôt de les rendre aptes à référer efficacement des individus vers des ressources adéquates;

CONSIDÉRANT QUE les employés des différents services de la MRC de La Matanie rencontrent un grand nombre de personnes dans le cadre de leur travail;

CONSIDÉRANT QUE la formation est gratuite et de courte durée (environ 2 heures) et que l'objectif vise à ce que tous les employés connaissent les services d'aide offerts en Matanie et soient en mesure de référer adéquatement, et ce, d'ici février 2019;

CONSIDÉRANT QU'il existe deux volets à la formation Flambeaux et qu'il est suggéré de former les employés sur le volet « isolement social en général », l'autre étant le volet « maltraitances faites aux aînés » qui est plus détaillé et spécifique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie deviendrait le premier organisme certifié Flambeaux et démontrerait toute l'importance qu'elle accorde au bien-être et à la santé de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser les employés de la MRC à suivre la formation Flambeaux (environ 2 heures) afin que la MRC de La Matanie devienne le premier organisme certifié Flambeaux sur le territoire;

QUE la formation soit dispensée, selon les disponibilités, en deux groupes (décembre et début janvier) et que les directions générales des municipalités soient invitées à y participer.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 614-11-18

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE TAXI MATANE (16 SEPTEMBRE 2018 AU 13 OCTOBRE 2018)

CONSIDÉRANT la facture, en date du 21 septembre 2018, de Taxi Matane pour les services de taxis Berline, au montant de 8 169,00 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 16 septembre 2018 au 13 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture, en date du 21 septembre 2018, à Taxi Matane pour un montant total de 9 392,31 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 615-11-18

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE ARBITRAGE MARCEL MORIN INC.

CONSIDÉRANT les résolutions du comité administratif (numéros 720-12-17 et 67-02-18);

CONSIDÉRANT la facture #17254, en date du 12 octobre 2018, d'Arbitrage Marcel Morin inc. concernant les honoraires professionnels pour services rendus suite au règlement du dossier (griefs #4602-2017-01 et #4602-2017-02), au montant de 2 850,00 \$, plus les taxes applicables, payable à parts égales par l'employeur et le syndicat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #17254 à Arbitrage Marcel Morin inc. concernant les honoraires professionnels pour services rendus suite au règlement du dossier (griefs #4602-2017-01 et #4602-2017-02), au montant de 3 276,80 \$, incluant les taxes;

QU'un montant de 1 638,40 \$ soit refacturé au SCFP, section locale #4602.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 616-11-18

ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROPOSITION D'UN BAIL DE LOCATION (156, SOUCY)

CONSIDÉRANT QUE le local situé au 156, rue Soucy à Matane est disponible;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par D' Patrice Tremblay pour louer ledit local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature d'un bail avec Patrice Tremblay MD inc. pour le local du 156, rue Soucy, d'une superficie de 625 pi², aux conditions suivantes :

- Le loyer annuel est fixé, pour la première année du bail, à 8,50 \$/pi² et sera indexé annuellement, à la date anniversaire du bail, de 2 %;
- La durée du bail sera établie à 37 mois (décembre 2018 + 3 ans);
- Deux options de renouvellement d'une année chacune seront prévues avec respectivement une indexation de loyer de 2,0 % et de 2,5 %;
- Le coût du loyer inclura l'électricité, l'eau, le chauffage et le déneigement;
- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire, lequel recevra directement les comptes de taxes;
- Le local sera pris tel quel à l'exception de travaux montrés aux plans, préparés par Jean Dallaire Architectes, lesquels vous ont été fournis par courriel – tous autres travaux de réaménagement intérieur seront à la charge du locataire et dans le respect des règles inhérentes au bâtiment public (plans et devis, permis);
- Un seul espace de stationnement sera réservé aux clients du locataire;
- Le locataire assumera l'entretien ménager du local;
- Tous les frais liés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;
- Le locataire pourra apposer son affichage (raison sociale) dans le boîtier lumineux situé au-dessus de l'entrée du local;
- La MRC permet l'utilisation de la salle Rivière-Bonjour selon sa politique en vigueur.

D'autoriser le préfet et la directrice générale à signer la convention de bail et les autres documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 617-11-18

ÉDIFICE DE LA MATANIE – SYSTÈME DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE – SOUMISSION ALARMES 911 RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'équipement du système de caméras de surveillance pour permettre l'ajout de caméras;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance d'une soumission pour le remplacement de l'enregistreur vidéo, l'achat et l'installation de quatre caméras additionnelles pour l'Édifice de La Matanie au montant de 4 095,15 \$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif autorisent également le remplacement des quinze caméras analogiques existantes par des caméras numériques et le financement par le surplus de l'administration générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif demandent une nouvelle proposition auprès de fournisseurs locaux pour l'achat de l'enregistreur vidéo HD, l'achat et l'installation de quatre caméras supplémentaires pour l'Édifice de La Matanie et le remplacement des quinze caméras analogiques par des caméras numériques.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 618-11-18

ÉDIFICE DE LA MATANIE – MISE AUX NORMES – SOUMISSION CONSTRUCTION SOGESCO

CONSIDÉRANT la résolution numéro 103-02-17 du Conseil de la MRC de La Matanie adoptant le règlement numéro 269-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 82 500 \$ pour la réparation et la correction des cloisonnements résistant au feu de l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 180-03-17 du Conseil de la MRC autorisant un mandat à la firme Jean Dallaire, architecte et associés, afin de procéder à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la soumission de Construction SOGESCO pour une partie des travaux de réparation et de correctifs des cloisonnements résistant au feu au montant de 23 000 \$, plus les taxes applicables, incluant matériaux, main-d'œuvre, équipement, outillage et excluant peinture et teinture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter la proposition de Construction SOGESCO et autoriser une partie des travaux de réparation et de correctifs des cloisonnements résistant au feu, selon la soumission datée du 5 novembre 2018, au montant de 26 444,25 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 619-11-18

DEMANDE À LA SHQ – ACCRÉDITATION D'UNE EMPLOYÉE POUR LA LIVRAISON DES PROGRAMMES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accréditer une employée de la MRC de La Matanie en support à son seul agent accrédité pour la livraison des programmes de rénovation de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE transmettre une demande d'accréditation auprès de la Société d'habitation du Québec pour madame Marie-Gabrielle Gagnon, adjointe technique au service de l'évaluation foncière de la MRC de La Matanie, pour la livraison de tous les programmes de rénovation et d'adaptation résidentielle livrés par la MRC de La Matanie;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente et à payer les frais reliés à l'accréditation de l'employée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 620-11-18

RAPPORT ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER (RATF) DES TPI DE LA MRC DE LA MATANIE – AUTORISATION DÉPÔT ET TRANSMISSION AU MFFP, LE 1^{ER} NOVEMBRE DE CHAQUE ANNÉE, PAR L'INGÉNIEURE FORESTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est délégataire de gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) et que certaines obligations viennent avec la signature de la Convention de gestion territoriale (CGT);

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces obligations est la production d'un rapport annuel technique et financier (RATF);

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être déposé auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le 1^{er} novembre de chaque année, et doit notamment :

- comprendre une liste des activités d'aménagement forestier réalisées;
- être approuvé et signé par un ingénieur forestier;
- être élaboré et transmis selon les instructions du Ministre du MFFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'ingénieure forestière de la MRC de La Matanie, madame Eugénie Arsenault, à déposer à chaque année le Rapport annuel technique et financier (RATF) des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 621-11-18

SRSI – EMBAUCHE DE MADAME ALISON MARCEAU COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 19 DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Alison Marceau à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical de la candidate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher madame Alison Marceau comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 7 novembre 2018, celle-ci sera assujettie à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de madame Alison Marceau à la formation obligatoire Pompier I que celle-ci devra compléter;

QUE madame Alison Marceau soit rattachée à la caserne de Sainte-Félicité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 622-11-18

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR RAPHAËL HELGERSON-GENDRON COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 20 DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Raphaël Helgerson-Gendron à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Raphaël Helgerson-Gendron comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 7 novembre 2018, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Raphaël Helgerson-Gendron à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Raphaël Helgerson-Gendron soit rattaché à la caserne de Saint-Adelme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 623-11-18

SRSI – EMBAUCHE DE MADAME CASSANDRA ST-LOUIS COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 19 DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Cassandra St-Louis à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical de la candidate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher madame Cassandra St-Louis comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 7 novembre 2018, celle-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de madame Cassandra St-Louis à la formation obligatoire Pompier I que celle-ci devra compléter;

QUE madame Cassandra St-Louis soit rattachée à la caserne de Sainte-Félicité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 624-11-18

SRSI – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 594-10-18 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA FORMATION DES POMPIERS – AJOUT DE CANDIDATS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 594-10-18 concernant la demande d'aide financière, pour 2019-2020, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique (MSP);

CONSIDÉRANT l'embauche de trois nouveaux pompiers admissibles à la formation Pompier I en 2019, le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie prévoit donc la formation de dix-sept (17) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Matanie en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

DE modifier la résolution numéro 594-10-18 pour l'ajout de trois nouveaux pompiers à la demande d'aide financière portant le total à dix-sept pompiers pour 2019-2020 dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;

DE transmettre à la MRC de La Matanie pour fins de compilation et de transmission au MSP.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 625-11-18

SRSI – RÉSEAU INTERNET WI-FI – CASERNE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 586-10-18 concernant les mandats (installation et électricité) d'un réseau Internet Wi-Fi dans les périmètres urbains des municipalités de Saint-Jean-de-Cherbourg et Saint-René-de-Matane (devis #761 et #770);

CONSIDÉRANT la possibilité d'installer le réseau à la caserne de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le mandat à Services Julien Desrosiers pour l'installation d'un réseau Internet Wi-Fi à la caserne de Saint-René-de-Matane, selon le devis #765, pour un montant de 1 832,29 \$ incluant les taxes;

QUE le directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie, monsieur Olivier Banville, soit autorisé à signer les documents utiles pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE

Énoncé de vision stratégique – consultations

Les membres du comité administratif sont consultés pour valider les orientations pour l'organisation des consultations publiques à tenir. Il est convenu de tenir trois rencontres (Est, Ouest et Centre). Il est également demandé de refaire un sondage pour permettre de comparer certaines informations avec celui réalisé en 2013.

Orientations budget 2019

Les membres du comité administratif sont consultés pour valider les orientations et projets à inclure dans le cadre de l'élaboration des prévisions budgétaires. Les notes seront bonifiées et remis au Conseil en séance de travail.

M. Pierre Lagacé quitte son siège à 16 h.

VARIA

--

PÉRIODE DE QUESTIONS

--

RÉSOLUTION 626-11-18

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité fermer la séance.
Il est 16 h 10.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Denis Santerre*